L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 14 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

EGAREE—Une VACHE laitière créole, rouge et blanche, borgne de l'œil droit, la corne droite sciée, ayant une grosse tumeur sur la poitrine, et répondant au nom de "Mary," s'est égarée lundi, 9 de ce mois, de la maison 202 avenue de la Louisiane, au coin de la rue Coliseé. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera à l'endroit ci dessus désigné. 13 avril—

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $2 $3 et $4 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande à louer ou à acheter une bâtisse convenable pour une manufacture. Indiquer location. S'adresser B. O. à ce bureau. 13 avril—

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Marais, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts. 31mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24mars—1m.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 14ème jour d'avril, A. D. 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ALL[illegible] NIE B[illegible]TER—
Taxe de 1887, montant à..........$26 40
Un lot de terre avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rampart, [illegible] et Dauphine, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. [illegible], mesurant 43 pieds de face à la rue Bourgogne sur 109 pieds de profondeur.

BLASINI Jr. S.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Bienville, Dorgenois et St-Pierre, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 326, mesurant 60 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 97 pieds de profondeur.

BAUER JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........$13 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et St-Philippe, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No 4[illegible], mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BAKER, PRESLY, C.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, le Bayou St Jean et la rue Ste-Anne, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 462 mesurant 135 pieds de face à la rue Dumaine, sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Dumaine et de l'Avenue Hagan.

BARVILLE, STEPH—
Taxe de 1887, montant à..........$10 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, [illegible] et Quartier, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 7, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

DE ST. ROMES HERITIERS DE—
Taxe de 1887, montant à..........$30 60
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'ilet No. 29 mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur.

DE ST. ROMES MLLE E.—
Taxe de 1887, montant à..........$74
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 29, mesurant 31 pieds de face à la rue Chartres sur 90 pieds profondeur.

DUPONT, MME BENJAMIN—
Taxe de 1887, montant à..........$2 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Gayoso, Dupré et l'avenue Bienville, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 3[illegible], le lot No. 15 formant l'encoignure des rues Conti et Gayoso; le lot No. [illegible] faisant face à la rue Conti, mesurant chaque 25 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Conti, sur 111 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur.

DU[illegible] VVE A.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Orléans, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. [illegible], mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 77 pieds de profondeur.

FULTON, MME DELIA—
Taxe de 1887, montant à..........$60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Royale, le Passage de la Bourse, les rues Douane et Bienville, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 35, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 67 pieds 7 pouces sur une ligne et 125 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre.

GRAF HERMANN—
Taxe de 1887, montant à..........80c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Lopez, Rendon et Conti, désigné comme lot No 7 de l'ilet No. 4[illegible], mesurant 30 pieds de face au Canal Carondelet sur 100 pieds de profondeur.

GAINES, MYRA C.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Neuf lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Gayoso, Salcedo et Ste-Anne, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No. 495, mesurant chaque 31 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans sur 89 pieds 3 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Gayoso.

GAINES, MYRA C., SUC.—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Deux lots de terre avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Lopez, Rendon et Orléans désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 433, mesurant 89 pieds 5 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 91 pieds 9 pouces de profondeur.

GAINES, MYRA C., SUC.—
Taxe de 1887 montant à..........$1 80
Vingt-six lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Hagan, la rue Toulouse et la Promenade Carondelet, désigné comme l'ilet No. 448.

HUNG, HENRY—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Rochblave, Dorgenois et Dumaine désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 322, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Philippe sur 159 pieds de profondeur.

KELLER [illegible]—
Taxe de 1887, montant à..........$7 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Claiborne, Bienville et Derbigny, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 214, mesurant 25 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur.

KER, ROBERT J.—
Taxe de 1887, montant à..........$12
Vingt-six lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Clark, Canal et Douane, désignés comme vingt-six lots de l'ilet No 463 mesurant 314 pieds de face à l'avenue Hagan sur 271 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Télémaque, Cortez et Bienville, désigné comme lots Nos. 6 à 8, formant l'encoignure des rues Conti et Télémaque, et les lots 9 et 10 faisant face à la rue Télémaque, dans l'ilet No. 502; les lots 6, 7 et 8 mesurant 103 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds de profondeur; les lots 9 et 10 mesurant 64 pieds de face à la rue Télémaque sur 138 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........24c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Conti, Cortez et l'Avenue Bienville, désigné comme lot no. 11 de l'ilet no. 502, mesurant 32 pieds de face à la rue Télémaque sur 138 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Cortez, Conti et Télémaque, désignés comme lots nos. 19, formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et 20, 21 et 22 faisant face à la rue Cortez de l'ilet no. 502; le lot No. 19 mesurant 34 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur; les lots nos. 20, 21 et 22 mesurant 96 pieds de face à la rue Cortez sur 136 pieds de profondeur.

KER, ROBT J.—
Taxe de 1887, montant à..........72c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Olympia, St-Patrick et Conti, désignés comme deux lots de l'ilet no. 601, mesurant 62 pieds de face à la rue St-Louis sur 111 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 30
Vingt-et-un lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues St-David, Toulouse et St-Pierre, désignés comme lots Nos. 1 à 12 de l'ilet No. 541, les lots 1 à 9 faisant face à l'avenue Carrollton; les lots 1 à 12 faisant face à la rue St-Pierre.

KER, ROBT J.—
Taxe de 1887, montant à..........60c.
Trois lots de terre avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St-Pierre, l'Avenue Carrollton, les rues St-David et Toulouse, désignés comme lots Nos 13, 14 et 15 de l'ilet No 541, faisant face à la rue St-Pierre.

KER, ROBT J.—
Taxe de 1887, montant à..........60c.
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St-David, l'Avenue Carrollton, les rues St-Pierre et Toulouse, désignés comme lots Nos 20 et 21 de l'ilet No 541 mesurant 60 pieds de face à la rue St-David sur 120 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St-David, l'avenue Carrollton, les rues St-Pierre et Toulouse, désigné comme lot no. 22 de l'ilet No. 541 mesurant 30 pieds de face à la rue St-David sur 120 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$30
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou, les rues Quartier et Esplanade, désignée comme une partie du lot No 7 de l'ilet No 200-1; une partie du lot No. 7 mesurant 120 pieds face à la rue Claiborne sur 95 pieds de profondeur; l'autre partie du lot No. 7 mesurant 72 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 18 pieds sur une ligne et 32 pieds sur l'autre ligne.

KLEIN, VVE B. S.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Prieur, Johnson et Orléans désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 253 mesurant 14 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 76 pieds de profondeur.

KRON, WILLIAM—
Taxe de 1887, montant à..........$6 0
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, C[illegible] et Douane, désigné comme lot No. 18, de l'ilet No 217, mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur 143 pieds de profondeur.

LAGUAITE, JEAN BAPTISTE—
Taxe de 1887, montant à..........$36
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Conti, et Bienville, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No 64, mesurant 22 pieds de face à la rue Royale sur 128 pieds de profondeur.

LAGUAITE, JEAN BAPTISTE—
Taxe de 1887, montant à..........$24 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon St-Pierre et Toulouse, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 61, mesurant 27 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds de profondeur.

LAGUAITE, JEAN BAPTISTE—
Taxe de 1887, montant à..........$12
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Decatur, Chartres et Dumaine, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 21, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Philippe sur 127 pieds de profondeur.

LLADO, M. M. L. A.—
Taxe de 1887, montant à..........$13 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et St. Philippe, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 48 mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

LANGDON, MME ELIZA—
Taxe de 1887, montant à..........$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et St-Pierre, désigné comme lot no. 7 de l'ilet No. 269 mesurant 31 pieds de face à la rue Orléans sur 57 pieds de profondeur.

LANGDON, MME ELIZA—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Johnson, Galvez et Orléans, désigné comme lot no. 14 de l'ilet No. 269, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur.

LAMBERT LOUIS H.—
Taxe de 1887, montant à..........$16 20
Quatre lots de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Hôpital et Quartier, désignés comme parties des lots Nos. 5, 8 et la moitié du lot 9 de l'ilet No 344, mesures diverses.

LE BRETON, MME L. L.—
Taxe de 1887, montant à..........$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Johnson, Galvez et Dumaine, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 266, mesurant 37 pieds 8 pouces de face à la rue St-Philippe sur 172 pieds de profondeur.

LUND, MME JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Deux lots de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Télémaque, Cortez et Conti, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No 502, mesurant 69 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur.

MARTENSTEIN, MME A.—
Taxe de 1887, montant à..........$14 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, St-Philippe et Dumaine, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 57, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur.

MARREE P. A.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rochblave, Dumaine et Ste Anne, désigné comme lot No. 8, de l'ilet No. 323, mesurant 60 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur.

MARREE P. A.—
Taxe de 1887, montant à..........$6
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rochblave, Dumaine et Ste-Anne, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 323, mesurant 130 pieds de face à la rue Dorgenois sur 59 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur.

McMAHON, THOS. F.—
Taxe de 1887 montant à..........$12 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Roman, Derbigny, et Douane, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 217, mesurant 27 pieds de face à la rue Canal sur 106 pieds 8 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Canal et Roman.

NEGROTTO, JR., D.—
Taxe de 1887, montant à..........$13
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans borné par les rues Murat, Olympia, Douane et Canal, désigné comme ilet No. 597 mesurant 300 pieds sur 300 pieds.

OSWALD, FRITZ—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Johnson, Galvez et la Promenade Carondelet, désigné comme lot no 12 de l'ilet No 270, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

PEPPEN, J. C.—
Taxe de 1887, montant à..........49c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Lopez, Rendon et Canal, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No 423, mesurant 61 pieds de face à la rue Douane sur 109 pieds 6 pouces de profondeur.

PURCELL, MME JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........$9 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villeré, Bienville et Douane, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 186, mesurant 19 pieds de face à la rue Robertson sur 89 pieds de profondeur.

ROCHEREAU, ALBIN—
Taxe de 1887, montant à..........$6 60
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bernadotte, Anthony, St Louis, Toulouse et le Chemin de la Métairie, désigné comme ilet No. 617.

STELLA, EMILE MARK—
Taxe de 1887, montant à..........$10 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues White, Broad et Douane, désignés comme lots nos. 3 et 4 de l'ilet no. 363, mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue Bienville sur 101 pieds de profondeur.

SCHMIDT, FREDERICK E.—
Taxe de 1887, montant à..........$15
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Galvez, Miro et l'avenue Bienville, désignés comme lots Nos. 17, 18 et 19 de l'ilet No. 277, les lots Nos. 17 et 18 faisant face à la rue Douane, mesurant chaque 27 pieds sur 108 pieds de profondeur, le lot No 19 formant l'encoignure des rues Douane et Galvez.

SCOTT, MAGGIE—
Taxe de 1887, montant à..........$24
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 68, mesurant 20 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur 63 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur.

SCOTT, VVE WM. B.—
Taxe de 1887, montant à..........$20
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par le Chemin Public, Red Stores, la Levée entre les rues Dumaine et St-Philippe, désigné comme ilet No. 4, mesurant 23 pieds de face au Chemin Public sur 58 pieds de profondeur.

SOPHIE MARIE LOUISE—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Dumaine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 267, mesurant 27 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 98 pieds de profondeur.

SCOTT, ADELINE—
Taxe de 1887, montant à..........$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Hôpital et Ursulines, désigné comme lot no. 12 de l'ilet no. 205, mesurant 60 pieds de face à la rue Derbigny sur 127 pieds de profondeur.

STURCKEN, SUC. H. F.—
Taxe de 1887, montant à..........$24
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Liberté et St-Louis, désigné comme lot No 1 de l'ilet No. 154, mesurant 106 pieds de face à la rue Conti sur 128 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Marais.

STURCKEN, SUC. H. F.—
Taxe de 1887, montant à..........$18
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Marais, Liberté et Conti désigné comme lot No 17 de l'ilet No 154, mesurant 42 pieds de face à la rue St-Louis sur 128 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Louis et Marais.

SURGI, VVE LOUIS—
Taxe de 1887, montant à..........$3
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Esplanade, Quartier et Robertson, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 174-5, mesurant 28 pieds de face au Chemin du Bayou sur 116 pieds de profondeur.

VALENTINE, MARIE ET ALS.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 60
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Ursulines et St-Philippe, désigné comme partie du lot No. 13 de l'ilet No. 206, mesurant 18 pieds de face à la rue Derbigny sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

WELSCH, MME FRANK—
Taxe de 1887, montant à..........$12 00
Un lot de terre avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourgogne, Rempart et St Louis, désigné comme lot No 23 de l'ilet No 94, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds de profondeur.

WELSCH, MME FRANK—
Taxe de 1887, montant à..........$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Galvez et Miro, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 282, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

WILLIAMS, CAROLINE—
Taxe de 1887, montant à..........$4 80
Un lot de terre avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Rochblave, Dorgenois et Ste-Anne, désigné comme partie du lot No 2 de l'ilet No. 324, mesurant 37 pieds de face à la rue Orléans sur 82 pieds 5 pouces de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHARLES CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 14ème jour d'avril, A. D. 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

BOUSING, W. H. & G. CHALAIRE—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Tonti, Rochblave et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 309, mesurant 37 pieds de face à la rue St Pierre sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Rocheblave et Ste-Anne.

BOUZONE, MME JOS.—
Taxe de 1887, montant à..........$12 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Chartres, Royale, et Ursulines, désigné comme lot No 4 de l'ilet No. 49, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 128 pieds de profondeur.

BURT, VVE. ALIX—
Taxe de 1887 montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Ste-Anne et Orléans, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 258, mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 37 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHARLES CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Troisième District.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI le 14ème jour d'avril, A. D., 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ALTENAVE, BERNARD H.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Port, Lafayette et Prosper, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 753, mesurant 29 pieds de face à la rue Claiborne sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Claiborne et Port.

BA[illegible] S. P. A.—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Antonia et Robertson, désignée comme une partie du lot No. 5 de l'ilet No. 633-1, mesurant 31 pieds 11 pouces et [illegible] face à la rue Claiborne sur 95 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur.

BACAS, P. A.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 00
Une portion de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Antonia et Robertson, désignée comme partie du lot No. 25, de l'ilet No. 633-61, mesurant 32 pieds de face à la rue Claiborne sur 96 pieds de profondeur.

BLANC, MARIE—
Taxe de 1887, montant à..........30c.
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, Nouveau St-Bernard, Célestine et Joséphine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 928 mesurant 31 pieds de face à la rue Antonia sur 123 pieds de profondeur.

BLACKBURN, STEWART T.—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hope, St Bernard, [illegible] et Duels, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 1574, mesurant 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Hope sur 25 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Hope et St-Bernard.

BLASE, GASPARD—
Taxe de 1887, montant à..........$1 50
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 644 mesurant 27 pieds de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur.

BRAMER, JOSEPH—
Taxe de 1887 montant à..........$1 20
Une portion de terre, avec améliorations dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lizardi, Gamory, Royale et Dauphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 195, mesurant 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur.

BRACKENRIDGE, CHAS. EUG.—
Taxe de 1887, montant à..........30c.
Onze lots de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Feliciana, Sodelie et [illegible], désignés comme lots Nos. 1 à 11 de l'ilet No. 869, mesurant 341 pieds de face à la rue Montégut sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

BILGERY, VVE ET HERITIERS DE J. S.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Remparts et St-Claude, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 873, mesurant 51 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 102 pieds de profondeur.

BONNET, A.—
Taxe de 1887, montant à..........$16 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Paix, Royale et Chartres, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 155, mesurant 18 pieds de face à la rue Esplanade, sur 100 pieds de profondeur.

BUCHANAN, SUC. A. M.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Johnson et Galvez, désigné comme l'ilet No. 1087, mesurant 96 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 125 pieds de profondeur.

BUTLER, JOHANNAH—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Villeré, Espagne et Robertson, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 614, mesurant 55 pieds de face à la rue Washington sur 105 pieds de profondeur.

BURGER, JACOB—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Marais et Urquhart, désigné comme lot No 17 de l'ilet No 481, mesurant 31 pieds de face à la rue Clouet, sur 117 pieds de profondeur.

CLAVEL, FELIX—
Taxe de 1887, montant à..........$2 10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Pauger, Marigny et Livingston, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 3036, mesurant 105 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 261 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Pauger.

CATHALOGNE, ISIDORE—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
Deux lots de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jourdan, Delmond, Dauphine et Bourgogne, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 231, mesurant 51 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Jourdan sur 150 pieds de profondeur.

CALLAHAN, WM.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 [illegible]
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Desiré, Piété et Urquhart, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 479 mesurant 24 pieds de face à la rue Marais sur 120 pieds de profondeur.

CUNNINGHAM, CHAS.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Presse, Montégut, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 481, mesurant 31 pieds de face à la rue Presse sur 120 pieds de profondeur.

DARCANTEL, WILLIS—
Taxe de 1887, montant à..........30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dauphine, l'avenue Jourdan, les rues Delmond et Bourgogne, désigné comme lot No. 2 A de l'ilet No. 231, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine sur 50 pieds 7 pouces de profondeur.

DARCANTEL, WILLIS—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Jourdan, les rues Dauphine, Desmonds et Bourgogne, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 231, mesurant 25 pieds de face à l'avenue Jourdan sur 125 pieds de profondeur.

DELERY, MLLE FELICIE—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Lafarge, Tonti et Rochblave, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 1194, mesurant 27 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Columbus sur 125 pieds de profondeur.

DEPASSAU, DANIEL L.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 515, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Espagne sur 117 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Espagne et Villeré.

DEJAN, MME PIERRE—
Taxe de 1887, montant à..........[illegible]
Sept lots de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Robertson, Presse et Claiborne, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 [illegible] mesurant 56 pieds de face à la rue [illegible] 140 pieds 5 pouces sur [illegible] de profondeur [illegible] formant l'encoignure des rues Montégut et [illegible] l'ilet No. 651.

DUPUY, MLLE EULALIE—
Taxe de 1887, montant à..........$4 50
Une portion de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Lafarge et Claiborne, désignée comme partie du lot No. 1 de l'ilet No. 631 mesurant [illegible] pieds 11 pouces de face à la rue Robertson sur 72 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur.

ESSEN, MME ELIZA—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delonde, Tennessee, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 393, mesurant 23 pieds de face à la rue Delonde sur 136 pieds de profondeur.

ENNIS, WILLIAM J.—
Taxe de 1887, montant à..........$12 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 813, mesurant 31 pieds de face à la rue Marigny sur 118 pieds de profondeur.

FAUSTIN FELIX—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Une portion de terre, avec améliorations dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Aubry, St. Bernard, D'Abadie, Miro et Tonti, désignée comme une partie du lot No. 1 de l'ilet No. 1083, mesurant 33 pieds de face à la rue Aubry sur 134 pieds de profondeur.

FARRAR, EDGAR H.—
Taxe de 1887, montant à..........$15
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale Port, Architects et St-Ferdinand, désignés comme partie du lot No. 1 de l'ilet No. 148, mesurant 26 pieds de face à la rue Royale sur 55 pieds 5 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Royale et Port; le lot No. 2 borné par les rues Royale, Architects, Port et St-Ferdinand mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur 13[illegible] pieds de profondeur.

FISK, JR. MME FRANCIS M.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Vertu et Magistrat, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No 1428 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Français sur 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur.

FOULON, EUGENE—
Taxe de 1887, montant à..........$2 70
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, Génie, St. Bernard et Célestine, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1030, mesurant 159 pieds 10 pouces de face à la rue Antonia sur 128 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Antonia et Génie.

FORTIN, SUC. E.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'allée Rousselin, les rues Aubry, D'Abadie et Broad, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1361, mesurant 31 pieds de face à l'allée Rousselin sur 109 pieds de profondeur, formant l'encoignure de l'allée Rousselin et de la rue Aubry.

FUNCK, JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........[illegible]
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gentilly, Aubry, [illegible] et [illegible], désigné comme lot No. [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Gentilly, sur 100 pieds de profondeur.

GARDNER, STEPHEN G. T.—
Taxe de 1887, montant à..........[illegible]
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 1555, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible] sur 150 pieds de profondeur.

GREEN, WM.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Joséphine et Célestine, désigné comme lot No 19 de l'ilet No. 519, mesurant 61 pieds de face à la rue St-Antoine sur 123 pieds de profondeur.

GISCARD, GUILLAUME—
Taxe de 1887, montant à..........$1 50
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Les Champs Elysées, Français et Magistrat, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 1277, mesurant 95 pieds de face à la rue [illegible] pieds de profondeur, formant [illegible] mesurant 63 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur [illegible] pieds de profondeur.

GROUNX, MLLE G.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et [illegible], désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 762, mesurant 31 pieds de face à la rue Derbigny sur [illegible] pieds de profondeur.

GUYARD, VICTOR SIMEON—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Kerlerec, Columbus et Galvez, désigné comme lot No. 17, de l'ilet No. 1040, mesurant 30 pieds de face à la rue Johnson sur 100 pieds de profondeur.

HAMILTON, MLLE CORINNE G.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 4[illegible], mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

HALL, HARRY H.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Robertson et [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 6[illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Espagne sur 105 pieds de profondeur.

HALL, HARRY H.—
Taxe de 1887, montant à..........$9 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Claiborne et Robertson, désigné comme lot No. 643 mesurant 128 pieds de face à la rue Espagne, sur 105 pieds de profondeur.

HERBERT, MYRTLE—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Villeré, Espagne et Robertson, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 614, mesurant 29 pieds de face à la rue Washington sur 52 pieds de profondeur.

HEINSBERRY, MME MARIE ET MME MARIE ETCHEVERY—
Taxe de 1887, montant à..........$6 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Espagne, Washington et Remparts, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 27, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 128 pieds de profondeur.

JAMES VVE JAMES ET CATH. L., JOHN T. ET THOS. H. HA[illegible]NO—
Taxe de 1887, montant à..........$[illegible] 30
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Champs-Elysées, Marigny et Decatur désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 7, mesurant 29 pieds de face à la rue Chartres sur 116 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

JONES, PHILIP—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Bernard, Magistrat, Antonia et Vertu, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 1333, mesurant 56 pieds de face à la rue St Bernard sur 160 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Bernard et Magistrat.

KNEALE, MME M. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$6 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Prosper, Claiborne et Musique, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 743, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 126 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Washington et Prosper.

KER, ROBT. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Galvez, Columbus et Johnson, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 1014, mesurant 100 pieds de face à la rue Kerlerec sur 123 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Galvez.

KER, ROBT J.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 10
Une portion de terre avec améliorations, dans le 3e district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Kerlerec, Columbus et Johnson, désignée comme une partie du lot No. 8, borné par les rues Galvez et Kerlerec, mesurant 41 pieds de face à la rue Galvez [illegible] sur [illegible] pieds de profondeur [illegible] le lot No. 8 borné par les rues Galvez et Kerlerec, Columbus et Johnson, mesurant 31 pieds de face [illegible] 100 pieds de profondeur.

KER, ROBERT J.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 50
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Rochblave, Columbus et Tonti, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 1345, mesurant 200 pieds de face à la rue Rochblave sur 3[illegible] pieds d'une ligne et [illegible] pieds sur l'autre ligne de profondeur formant l'encoignure des rues Rochblave et Columbus.

LARKIN, JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, St-Claude et Marais, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 363 mesurant 34 pieds de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur.

LANKEVILLE, J. A.—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Congrès, Elmire et [illegible], désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 263, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Peters sur 88 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Peters et Congrès.

LACOSTE, EDWARD B.—
Taxe de 1887, montant à..........$6 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St Ferdinand, Bourgogne, Rempart, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 280, mesurant 41 pieds 4 lignes de face à la rue Bagatelle sur 106 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur.

LYNDMANN, [illegible] M.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Une portion de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St-Antoine, St-Claude et Marais, désignée comme une partie du lot No. 2 de l'ilet No. 85, mesurant 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Antonia sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

L'OGETTI, MLLE L. A.—
Taxe de 1887, montant à..........$9 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 873, mesurant 63 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 150 pieds de profondeur.

LEPS, P.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Port, Lafayette et [illegible], désigné comme lot No 29 de l'ilet No. 648, mesurant 32 pieds de face à la rue Robertson sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Robertson et Port.

LUCAS, NARCISSE A.—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Robertson, Feliciana et Villeré, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet No. 616, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Robertson sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Montégut et Robertson.

MAILLET SUC. BENJ.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre avec améliorations dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, D'Abadie, Aubry, et l'allée Rousselin, désigné comme lot No. — de l'ilet No 1362, mesurant 64 pieds de face à la rue Dorgenois sur 105 pieds de profondeur.

MARTINEZ, JOSE—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Célestine, l'avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Nouveau St-Bernard et Joséphine, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 906-7, mesurant 11 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Célestine sur 118 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur.

MARCELIN, MME JEAN—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Lesseps, France et Marais désignés comme lots Nos 9 et 10, mesurant chaque 27 pieds 6 pouces de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Claude et Lesseps; le lot No. 11 mesurant 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps sur 106 pieds de profondeur; les lots Nos 12, 13 et 14, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Lesseps sur 106 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Lesseps et Marais; le lot No. 15, mesurant 32 pieds 11 pouces de face à la rue Marais sur 117 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur; le tout dans l'ilet No. 413.

MAHNKE, RUDOLPH—
Taxe de 1887, montant à..........$12
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Port, St-Ferdinand et Marais, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 486, mesurant 29 pieds de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Urquhart et Port.

MEIER, FRED—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Warsaw, Lot, Havane et Hope, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 1507, mesurant 64 pieds de face à la rue Warsaw sur 110 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Warsaw et Lot.

MICHINARD, FRANCIS—
Taxe de 1887, montant à..........$[illegible]0
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Champs-Elysées, Marigny et Remparts, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 272, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 12[illegible] pieds de profondeur.

MILLER, PIERRE—
Taxe de 1887, montant à..........$4 50
Trois lots de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delery, Tricou, Dauphine et Bienvenu, désignés comme lots Nos 2, 3 et 4 de l'ilet No 82 mesurant respectivement 25, 25 et 30 pieds de face à la rue Delery sur 104 pieds de profondeur.

MONTFORT, MME [illegible]—
Taxe de 1887, montant à..........$2 55
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maurepas à Florida, Fenaumpment et Mystère, désignée comme une partie du lot No. 2 de l'ilet No. 1554, mesurant 30 pieds face à la rue Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

McCLOSKEY, HUGH—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Bagatelle, Union et Prosper, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 750, mesurant 30 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Claiborne sur 125 pieds de profondeur.

McDONALD, ANNIE—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Peters et Decatur, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No 8, mesurant 67 pieds de face à la rue Marigny sur 123 pieds de profondeur.

NAPOLEON, MME H. N.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Libérale et Force, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1130, mesurant 29 pieds de face à l'avenue de Londres sur 109 pieds de profondeur.

NICHOLLS, J. C.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Elmire, Désiré et St Claude, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 359, mesurant 21 pieds de face à la rue Remparts, sur 79 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Remparts et Elmire.

OHLSEN, MME S. B.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 00
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible], mesurant 14 pieds de face à la rue [illegible] sur 142 pieds de profondeur.

FERRAULT, MME LOUIS NUMA—
Taxe de 1887, montant à..........30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Gentilly, côté droit de la ville, désigné comme lot No. 2 mesurant 1 arpent de face au Chemin Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

REY, VVE JOS.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Espagne, Washington et St-Claude, désigné comme lot no 7 de l'ilet no. 393 mesurant 27 pieds de face à la rue Marais sur 71 pieds de profondeur.

RICHARDS, LOUIS A.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Antonia, St-Antoine et Claiborne, désignés comme lots Nos 18 et 19 de l'ilet No. 752; le lot No. 18 mesurant 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Prosper, sur 159 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur; le lot No. 19 mesurant 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Prosper sur 159 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

RICHARD, LOUIS—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 3 me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Reynes, Forstall, Chartres et Royale, désignés comme lots Nos. 25 et 26 de l'ilet No. 119, mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Reynes sur 140 pieds de profondeur.

ROLLING, HENRY J., JR.—
Taxe de 1887, montant à..........$33 00
Une portion de terre, avec améliorations dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, St-Claude, Washington et Broad, désignée comme une certaine portion de terre du lot No. 1521, mesurant 201 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Esplanade sur 305 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur une ligne et 120 pieds 6 pouces sur l'autre formant l'encoignure des rues Esplanade et Washington.

ROBERTSON, CATHERINE—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Mandeville, Espagne et Villeré, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No 514 mesurant 17 pieds de face à la rue Urquhart sur 160 pieds de profondeur.

R[illegible] FRANK M.—
Taxe de 1887, montant à..........$7 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, St-Ferdinand, [illegible] désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 1424, mesurant 46 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 145 pieds de profondeur.

S[illegible] SYLVESTRE—
Taxe de 1887, montant à..........$[illegible] 50
[illegible] lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], désignés comme lots Nos. 21 à 24 de l'ilet No. 217.

S[illegible], VVE LOUIS—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
[illegible] lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gordon, Montreuil, [illegible] et Bourgogne, désignés comme lots Nos. [illegible] mesurant 31 pieds à la rue Gordon sur [illegible] pieds de profondeur.

S[illegible]ES, VVE LOUIS—
Taxe de 1887, montant à..........$1 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Gentilly, les rues Florida, Fenaumpment et Marais, désigné comme l'ilet No. 4[illegible]3.

S[illegible]EAU ALFRED—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Gentilly, côté gauche de la ville, désigné comme lot No. 57 mesurant 5 arpents de face au Chemin Gentilly sur [illegible] arpents de profondeur.

S[illegible], HENRY—
Taxe de 1887, montant à..........$15 10
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafarge, [illegible] désignés comme lots Nos. 11 et [illegible] mesurant [illegible] pieds de face [illegible] et les lots Nos. [illegible] formant l'encoignure des rues Tonti et [illegible], le tout dans l'ilet No. 1187.

S[illegible] VVE FRANCISCO—
Taxe de 1887, montant à..........$[illegible]
Un lot de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, [illegible], désigné comme lot No. [illegible] mesurant [illegible] pieds de face à la rue Français sur 112 pieds de profondeur.

SAMBOLA, JOAQUIN—
Taxe de 1887, montant à..........$13 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Royale, Mandeville et Dauphine, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 165, mesurant 33 pieds de face à la rue Espagne sur [illegible] pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Espagne et Royale.

SABATIER, MME JEAN—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delery, Tricou, Chartres et Royale, désigné comme lot No. 7, de l'ilet No. 107, mesurant 28 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Delery sur 104 pieds 4 pouces de profondeur.

SINGLETON, C. B.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 30
Quinze lots de terre avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans, [illegible] Célestine, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à l'avenue de Londres, [illegible] pieds de face sur 160 pieds de profondeur [illegible] sur une ligne et 117 pieds 11 pouces sur l'autre [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible] mesurant 142 pieds de face à la rue [illegible] sur 150 pieds [illegible] 161 pieds sur l'autre, formant l'encoignure des rues Bouldville et Nouvelle-Orléans.

SINGLETON, C. B.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de Londres, la rue Génie [illegible], désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 905, le tout la balance de l'ilet.

SINGLETON, C. B.—
Taxe de 1887, montant à..........$5 40
Dix lots de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Génie, les avenues de Londres et St-Bernard, les rues Célestine et Havane, désignés comme 10 lots de terre de l'ilet No. 10-3 mesurant 290 pieds de face à la rue Génie sur 125 pieds de profondeur.

SINGLETON, C. B.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 10
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Génie, les Avenues de Londres et St Bernard, les rues Célestine et Havane, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 053, mesurant 261 pieds de face à la rue Génie sur 125 pieds de profondeur.

SCHMIDT, GEO.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Sainte Jourdan et Dauphine, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 180 mesurant 30 pieds de face à la rue Royale sur 124 pieds de profondeur.

SOCIETE DES AMIS MUTUELS—
Taxe de 1887, montant à..........$[illegible]0
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Urquhart, St. Bernard, ——— et Villeré, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 505-6, mesurant 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 28 pieds de profondeur.

STROBEL, VVE GEO. F. G.—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaisir, Bruxelles, Warsaw et White, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 2283, mesurant 151 pieds 7 pouces de face à la rue Plaisir sur 209 pieds 7 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Plaisir et Bruxelles.

SYLVESTER, JOSEPH—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Forstall, Lizardi, Chartres et Royale, désigné comme partie du lot No. 21 mesurant 60 pieds de face à la rue Forstall sur 26 pieds de profondeur.

VARION, JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........$4 50
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Mandeville, Espagne et Solidelle, désignée comme lot No 1 mesurant 150 pieds de face à la rue Prosper sur 167 pieds de profondeur sur une ligne et 115 pieds sur l'autre, formant l'encoignure des rues Prosper et Mandeville, et une partie du lot No 1, mesurant 36 pieds de face à la rue Mandeville sur 104 pieds de profondeur sur une ligne et 90 pieds sur l'autre, le tout dans l'ilet No. 16.

VINET, V.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, sur le Chemin de Gentilly, côté gauche de la ville désigné comme lot No. 9, mesurant 1 arpent de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

WEBB, JOHN H.—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Port, St-Ferdinand et Decatur, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 18, mesurant 29 pieds de face à la rue Chartres sur 94 pieds de profondeur.

WITT, ANDREAS—
Taxe de 1887, montant à..........45c
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Congrès, Indépendance, Claiborne et Prosper, désignée comme une portion de terre de l'ilet No 728.

WOODSON, VVE MARAIN—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 34, sur le Chemin de Gentilly, côté gauche de la ville, mesurant 1 arpent de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHARLES CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur Paroisse d'Orléans.

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR,
H. C. WARMOTH
de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR,
ANDREW HERO, JR.,
d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ETAT
JOHN F. PATTY,
de Ste-Marie.

TRÉSORIER,
B. F. FLANDERS,
de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL,
ROBERT RAY,
de Ouachita.

AUDITEUR:
JAMES FORSYTHE,
de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faites pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales, dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti républicain en Convention à Chicago, en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre-échange, lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration si dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers, ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité, dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats Unis les mesures de proscription adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens ses citoyens.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entretient sur dette en faisant voter par le corps législatif des allocations injustes et hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le taux de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but que lequel il a été imposé, et que la somme qui dépassera le montant requis sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à la Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement précédemment et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'une chance de s'occuper.

Nous condamnons l'usage du labeur des convicts en dehors des travaux publics et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs, et cherche avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des péons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur les produits de façon que le travail américain se trouve toujours amplement rémunéré.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat, avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés d'une avance; nous assurons à tout homme qui réside et observe la loi à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté sera à même de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Reiferscheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,606—Division B—Attendu que Gabriel Valcre, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Reiferscheid, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les 8 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 avril—5,10,14

In Re La Louisiana Insurance Company demandant la forfaiture de la Charte, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,757.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire, présenté par L. Placide Canonge, liquidateur des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 avril—5, 10, 14.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A—A tous ceux que le présent avis concerne, salut!

Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6171, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour du District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Naïades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont le susdit revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No [illegible] approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

10 avril—

Bureaux d'Election.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
HÔTEL DE VILLE, 7 avril 1888.

Conformément aux dispositions de la section 12 de la loi 58 de la session extraordinaire de 1877 et de la section 3 de la loi No 123, de 1880, avis est par le présent donné des bureaux d'élection, ci-après indiqués, dans les différents precincts, ainsi qu'il y est pourvu par les ordonnances Nos 6503 et 6519, séries de l'Administration, du 1er et du 8 juin 1880, pour l'élection qui doit avoir lieu dans la paroisse d'Orléans MARDI, 17 avril 1888:

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalia à Felicity; coin nord-ouest de Hunter et Peters.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalia à Felicity; 123 Annonciation, entre Robin et Race.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalia à Felicity; coin Constance et Orange.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalia à Felicity; 441 St-Charles, entre Polymnia et Euterpe.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalia à Felicity; 316 Terpsichore, entre Dryades et Baronne.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalia à Felicity; coin sud-ouest de Locust et Melpomene.

DEUXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du Fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; coin Commerce et St-Joseph.

Deuxième Precinct—D'Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie; 267 Magazine.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie; coin St-Charles et Erato.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin de Julie à Thalie; Erato entre Dryades et Baronne.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust de Julie à Thalie; Liberté et Clio.

Sixième Precinct—De Locust à Thalie; coin Erato et Locust.

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julie; coin Tchoupitoulas et Girod—Geo. Morris' Rose Bud Saloon.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julie 62 Carondelet, près Perdido.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades de Canal à Julie; 109 Baronne.

Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de Canal à Julie. 233 Commune, près Remparts.

Cinquième Precinct—De Bassin à Liberty, de Canal à Julie; 270 1/2 rue Commune.

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julie; 369 rue Poydras.

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne de Perdido à Canal; 362 rue Commune.

Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julie; coin Claiborne et Gravier.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; 385 Commune.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie; coin Banks et Miro.

Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road de Canal à Julie; coin Canal et White.

QUATRIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St. Louis; coin Conti et Passage de la Bourse.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Tremé, de Canal à St. Louis; No 5 Nord Basin.

Troisième Precinct—De Tremé à Claiborne, de Canal à St. Louis; Canal et Robertson.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St. Louis, 365 Canal, près Prieur.

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St. Louis; 491 Canal, près Tonti.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orleans et la rue St. Louis; Douane et l'Avenue Hagan.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St Louis; No 6, St. Pierre.

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St Louis; Dauphine 297, coin Dumaine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; 175 Nord Remparts, coin Ste. Anne.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis; 273 Dumaine, coin Claiborne.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St-Philippe à St-Louis; 377 Dumaine, près Galvez.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de St-Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et St-Philippe; 446 Dumaine coin Rocheblave.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St Philippe; coin Esplanade et Royale.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St Philippe; 300 Nord Remparts près Hôpital.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St Philippe; coin Bayou et Tremé.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe; coin Chemin du Bayou et Claiborne.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean et d'Esplanade à St-Philippe; Ursuline entre Dorgenois et Broad.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, de Champs-Elysées à Esplanade; S. E. coin Bagatelle et Bourgogne.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais de Champs-Elysées à Esplanade; St-Claude et Bagatelle.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine des Champs-Elysées à St-Antoine; Claiborne et Bagatelle.

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine de St-Antoine à St Bernard; 450 Claiborne.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade; Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, côté fleuve.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine au Broad et le canal Marigny, des Champs Elysées à Esplanade; école McDonough No. 9, Onzaga, entre Tonti et Rochblave.

Septième Precinct—D'Esplanade à Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Chemin de Gentilly, près le coin de la Grande Route St Jean.

HUITIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.

Troisième Precinct—De St Claude à Robertson de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; Urquhart entre Marigny et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Floride, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin Roman et Champs Elysées.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs Elysées à l'avenue Lafayette; Lake End.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude de Lafayette à Clouet; coin Montegut et Peters.

Deuxième Precinct—Du fleuve à St Claude de Clouet à Pauline; Dauphine, entre Desiré et Elmire.

Troisième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; coin Mazant et Dauphine.

Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure; Peters, entre Egana et André.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Floride, de l'Avenue Lafayette à Pologne; Urquhart, entre Port et St Ferdinand.

Sixième Precinct—De la Promenade Floride le long de l'Avenue du Peuple au Lac Pontchartrain, et de là le long du Lac Pontchartrain aux Rigolets, et de Rigolets au Lac Borgne, et de là le long du Lac Borgne au Bayou Bienvenu et de là le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida; habitation Viavant, Chemin de Gentilly.

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Thomas, de Félicité à Première; geôle de police; Rousseau près Jackson.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Annonciation, de Félicité à Première; 147 Joséphine.

Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première; 192 Joséphine.

Quatrième Precinct—De Magazine à St Charles, de Félicité à Première; 204 Prytanée.

Cinquième Precinct—De St-Charles à Remparts, de Félicité à Première, station de police Farrell; St-Charles entre Jackson et Joséphine.

Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première; 438 St Andre.

Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti de Félicité à Première; coin Freret et Joséphine.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première; 31 avenue Washington entre Fulton et Rousseau.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Toledano à Première; 90 Washington avenue, entre Annonciation et Laurel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magasins, de Toledano à Première; 110 avenue Washington, entre Constance et Laurel.

Quatrième Precinct—De Magasins à Prytanée de Toledano à Première; avenue Washington entre Magazine et Camp.

Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Toledano à Première; coin N. E. de l'avenue Washington et Baronne.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; avenue Washington, entre St-Denis et Dryades.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Toledano à Première avenue Washington entre Magnolia et Clara.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon; 39 Penniston, entre Laurel et Jersey.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon, 1916 Magazine, coin Penniston.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon; 497 Prytania, près Antonine.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Upperline.

Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Bordeaux et Magazine.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Valence, entre Dryades et St. Denis.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; Boulevard Exposition et Magazine.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad à Melpomène tail race; coin Green et Edmond.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Seguin et Peter, marché.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; coin Eliza et Eliza.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; Newton, entre Verret et Olivia.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Chemin Public et le canal Verret, entrepôt M. Gallagher.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg, entrepôt James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Second Baptist Church, chemin du raccourci.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Commercial et Macarty.

Deuxième Precinct—De St Charles à Melpomène tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; coin Hampson et Washington.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; No 54 Madison.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Madison et Jeannette.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton; West End, Galerie de tir, à côté de Fred's House.

J. V. GUILLOTTE, Maire.

9 avril—8 au 17

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 8 MAI 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 ..	200	20,000
100 ..	100	10,000
1000 .. de terminaison	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,[illegible]

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orléans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des imitations et des plans anonymes.

L'Abeille [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUV[illegible]
SAM[illegible]

[illegible]